



DEEE : Prorogation de l'éco-contribution visible

Le 11 avril, l'Assemblée nationale a voté la loi prorogeant l'éco-contribution visible, obligatoire, non refactible et sans prise de marge tout le long de la chaîne commerciale jusqu'au 1^{er} janvier 2020. Actuellement, cette contribution est de 10 centimes d'euro par lampe LED, et 15 centimes d'euro pour les autres lampes (lampes à filament non assujetties). [Retrouvez ici le texte de loi.](#)

Les Brèves de l'AFE - n° 105 & 106

Du 1^{er} au 31 mars 2013

Revue de presse

Il s'agit d'un relevé de ce qui a été vu dans la presse écrite autre que la revue LUX ou sur le web. Elle n'exprime pas le point de vue de l'AFE. Si vous souhaitez réagir sur un article, écrivez-nous à afe@afe-eclairage.com

Eclairage dans les établissements scolaires

« L'éclairage contribue largement à l'amélioration de l'environnement, à la perception visuelle et donc aux performances des élèves, et ce, à des coûts de fonctionnement réduits, grâce à l'utilisation de matériels efficaces. »

Il existe différents textes qu'il faut croiser pour définir l'installation d'éclairage, dans le neuf ou la rénovation :

La norme EN 12464-1, qui prescrit un indice de rendu des couleurs minimum de 80, un UGR de 19, et 300 LUX en primaire et secondaire, et 500 dans les amphithéâtres. Il s'agit là de niveaux d'éclairement moyens à maintenir, quel que soit l'âge de l'installation. La norme recommande l'utilisation de contrôle de l'éclairage.

Cette recommandation devient implicitement obligatoire pour le neuf dans la RT 2012, qui impose une consommation annuelle maximale en fonction du type d'établissement, de son altitude, etc. Pour ne pas dépasser le plafond imposé, il faut des systèmes de gestion de l'éclairage.

En rénovation de plus de 100 m², l'article 40 de l'arrêté du 3 mai 2007 impose, au choix, un maximum de 2,8 W.m⁻² de surface utile et par tranche de niveau moyen à maintenir de 100 lux sur la zone de travail ; ou l'utilisation de luminaires directs ou directs/indirects de rendement normalisé supérieur à 55 %, avec ballast électronique et lampes à l'efficacité ≥ 65 lm/W.

Les Cahiers techniques du Bâtiment - Mars 2013

Eclairage intérieur - Arrêté sur l'extinction et sécurité

L'arrêté visant au cœur de la nuit l'extinction des éclairages intérieurs des bâtiments non résidentiels et de leurs façades ne concerne pas les installations destinées à assurer la sécurité des biens. A condition que ces dernières soient asservies à des dispositifs de détection de mouvement ou d'intrusion.

Auto infos - Mars 2013

Eclairage sur la RT 2012

Dossier proposé par Sébastien Flet Reitz, directeur technique du Syndicat de l'éclairage.

Dans le tertiaire neuf, l'éclairage représente aujourd'hui le premier poste de dépense énergétique. « Une facture qui pourrait diminuer d'environ 60 % avec l'aide des ressources naturelles gratuites telles que la lumière du jour et des solutions techniques simples



disponibles depuis des années et éprouvées : luminaires efficaces, notamment à LED, et systèmes automatiques de gestion »

Sur cinq usages (éclairage, chauffage, climatisation-refroidissement, eau chaude sanitaire, auxiliaires liés aux usages thermiques), la RT 2012 fixe la valeur maximale de consommation énergétique des bâtiments neufs à 50 kWh d'énergie primaire par an et par mètre carré (50 kWh_{EP}/an/m²). Il s'agit là d'une moyenne, la RT fixant un plafond en fonction de différents critères comme l'altitude, la localisation, le type de bâtiment, etc. « La RT 2012 n'impose pas de limite de puissance électrique installée (W.m²), seules comptent les consommations d'énergie annuelles globales des cinq usages. »

Bien que cette limite soit globale aux cinq usages concernés, elle est si drastique qu'elle impose implicitement le recours aux systèmes de gestion en éclairage.

Mais le véritable enjeu énergétique se trouve dans l'existant : avec 800 millions de m² de bâtiments non résidentiels en France, dont seulement 15 % est récent ou rénové. Reste l'éclairage de 680 millions de m² de bâtiments à revoir, pour un potentiel de gain énergétique de 16 TWh selon le Syndicat de l'éclairage.

Arseg infos - Mars 2013

Eclairage public - Entre extinction et sécurité : responsabilité des maires

« Compte tenu de la réglementation applicable dans le domaine de l'éclairage public et des responsabilités non négligeables supportées par la commune et le maire, une mesure tendant à l'extinction partielle ou totale de l'éclairage public doit être entourée de certaines précautions. »

En effet, le maire « est la seule autorité compétente pour réglementer l'éclairage public.

Aucune obligation législative ou réglementaire n'impose la présence d'un éclairage public, mais, pour autant, le maire, tout en disposant d'une certaine marge d'appréciation (au vu des circonstances locales) doit, à titre préventif, adopter toute mesure utile et proportionnée pour assurer la sécurité et la tranquillité publiques via, notamment, un éclairage public approprié. »

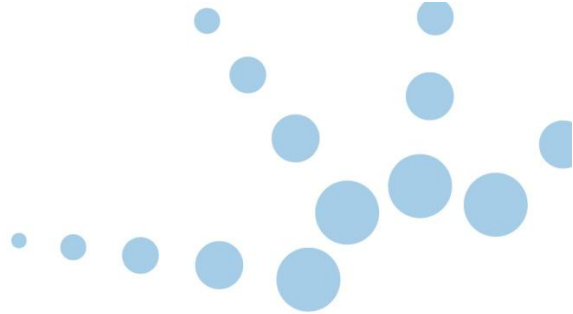
S'agissant du champ matériel d'application des pouvoirs de police du maire, ce sont l'ensemble des voies publiques qui sont concernées, y compris celles dont la commune ne serait pas maître d'ouvrage (voies départementales, nationales, etc.). Les pouvoirs de police ne pouvant faire l'objet d'aucune délégation, c'est bien ici la responsabilité personnelle du maire qui peut être engagée.

Un usager, victime de dommage, peut engager « la responsabilité du gestionnaire de l'ouvrage en établissant uniquement l'existence d'un lien de causalité entre son préjudice et ledit ouvrage, sans qu'il n'ait à prouver que l'ouvrage n'est pas normalement entretenu, par exemple en raison du défaut ou de l'insuffisance de l'éclairage public, peu importe que la voie en agglomération soit, ou non, une propriété communale. Le régime de la preuve est favorable à la victime [...] Ainsi, le fait que la zone où est survenu l'accident ait été suffisamment éclairée ou signalée peut permettre à la commune de s'exonérer de sa responsabilité ou, du moins, d'atténuer celle-ci ».

Dans le cas où la commune a transféré sa compétence en matière d'éclairage public à un EPCI, le juge administratif peut retenir une responsabilité solidaire entre la commune et l'EPCI, le maire ayant conservé son pouvoir de police générale.

En second lieu, la décision d'éteindre partiellement ou totalement l'éclairage public peut entraîner la responsabilité pour carence fautive du maire dans l'exercice de ses pouvoirs de police, sauf si les usagers ont été alertés de manière suffisante des risques à un endroit donné ; l'éclairage public n'étant qu'un moyen parmi d'autres pour signaler un danger.

Les Cahiers juridiques de la Gazette - Mars 2013



Extinction de l'éclairage intérieur au cœur de la nuit

Afin de limiter les nuisances et les consommations d'énergie, le ministère de l'environnement a publié au JO du 25 janvier dernier un arrêté visant l'extinction des bâtiments non résidentiels au cœur de la nuit.

Journal des communes / Energie Plus / Le Courrier des maires / Journal Market / L'Automobile Actu / Maires de France / Paysages actualité / Le Monde des artisans / Pharmaciens de France / J3e 7/ Géomètre - Mars / La Voix de l'Ain - 01.03 / La Voix du Nord - 04.03 / L'hémicycle - 20.03 / Le Dauphiné Libéré - 28.03.2013

Note de l'AFE : voir les brèves 102, 103 et 104, qui traitent déjà ce sujet ([cliquez ici](#)).

CEE - Objectif de 600 TWh cumac pour la troisième période

La Directive européenne 2012/27, dite « EE » pour efficacité énergétique, impose aux Etats Membres la création d'un mécanisme d'obligation permettant d'économiser, en volume, 1,5 % des ventes annuelles d'énergie aux clients finals. Cela reviendrait à économiser 18,5 TWh par an en France, ou encore 600 TWh cumac sur la troisième période des certificats d'économies d'énergie.

Energie Plus - Mars 2013

Lumière naturelle

« Par temps couvert et à surface égale, le lanterneau permet, grâce à son cône de diffusion, de multiplier par quatre la surface éclairée par rapport à une fenêtre de façade », explique Bernard Lepage, coordinateur du GIF Lumière.

Avec le bureau d'études Ingélux, le GIF Lumière a mis au point une formule permettant de calculer le nombre et le type de lanterneaux nécessaires à une pièce donnée afin de garantir 300 lux d'éclairage intérieur par la lumière naturelle zénithale pendant 50 % du temps d'occupation (correspondant à un FLJ d'environ 2 %). En gradant l'éclairage artificiel parallèlement, c'est 50 % d'économie d'énergie qui peut être réalisé (« soit environ 1 € par m² et par an »), sans compter les économies de maintenance sur l'installation d'éclairage.

Etanchéité.info - Mars 2013

Note de l'AFE : [Retrouver ici](#) la présentation faite par M. Lepage lors des JNL 2012 de Besançon, sur la préparation de la norme européenne sur l'éclairage naturel (accès aux adhérents AFE).

Eclairage public et PPP

La Communauté de communes de l'Ouest de la Plaine de France, regroupant sept communes du Val d'Oise, a signé un PPP de 17 millions d'euros sur 15 ans pour la rénovation, l'entretien et la maintenance de son éclairage public, des feux tricolores et de l'enfouissement d'une partie du réseau. 5 000 luminaires seront remplacés (2 000 par des systèmes à LED). Objectif : réduction par 2 de la consommation de l'éclairage public.

Energie Plus - Mars 2013

Fin des tests à Préfailles

Après un an de tests de systèmes d'éclairage sur quatre de ses secteurs, la ville de Préfailles a choisi de développer plusieurs solutions, en fonction de la typologie des quartiers et des besoins. « La poursuite du projet passera par un triptyque composé de la baisse de puissance, l'éclairage par détection de présence et l'extinction nocturne partielle. »

L'extinction d'un luminaire sur deux, et l'éclairage à la demande par téléphonie ont été abandonnés.

[Presse Océan](#) - 02.03.2013

Note de l'AFE : les brèves de l'AFE suivent ce dossier depuis la mise en place du test. Retrouvez en cliquant sur les liens suivants l'historique : [Brèves n° 68](#) (mai 2011) ; [Brèves n° 69](#) (Juin 2011) ; [Brèves n° 82](#) (Février 2012) ; [Brèves n° 98](#) (Novembre 2012).



Des extinctions qui inquiètent

L'éclairage public serait régulièrement coupé à Poitiers, Bd Savary, du fait de malveillances. Les habitants, inquiets, se sont plaints de la recrudescence des vols et cambriolages « souvent au même moment ». Lors de la dernière réunion du Conseil de quartier, plusieurs habitants ont soupçonné la ville de moduler l'éclairage public afin de réaliser des économies d'énergie. Les élus présents ont affirmé que tel n'était pas le cas, bien que la ville ait engagé un programme visant à réduire l'intensité dans certaines rues.

[La Nouvelle République](#) - 02.03.2013

Villes et villages étoilés

L'ANPCEN a remis son label « Villes et villages étoilés » à 216 villes cette année (5^e édition), soit une progression de 145 % sur un an.

La Gazette des Communes - 04.03.2013

Des LED dans le métro

En juin 2012, la RATP lançait un appel d'offres européen pour le remplacement par des lampes et tubes LED des 250 000 points lumineux des 302 stations du métro parisien et 66 gares de RER (soit une surface d'environ un million de m² à éclairer). Ce marché, divisé en six lots, représente au total un montant de 11 millions d'euros. Les travaux devraient s'étaler sur 48 mois et permettre une réduction de 50 % de la consommation d'énergie liée à l'éclairage.

« La RATP deviendra alors le 1^{er} réseau de transports existant intégralement équipé de LED dans ses espaces ».

[Enerzine.com](#) - 11.03.2013

Opérations « Lampes fluorescentes compactes » à la Réunion

A la Réunion, la consommation électrique résidentielle représente la moitié de la consommation du département. L'éclairage domestique pèse 15 % de la consommation des ménages.

Avec le bannissement des lampes à incandescence classique, c'est une économie d'électricité de 4 % qui pourrait être réalisée. Ce sont également des lampes plus coûteuses qui sont à la disposition des usagers ; mais le surcoût à l'achat est rapidement compensé par la durée de vie plus longue et les économies d'énergie permises par les nouvelles lampes.

EDF, qui avait lancé une opération de vente à bas prix de lampes fluocompactes en 2006 (432 000 lampes à la Réunion), et 2008

(650 000 lampes), « aimerait recommencer cette opération pour cette année ». Elle aurait lieu en septembre.

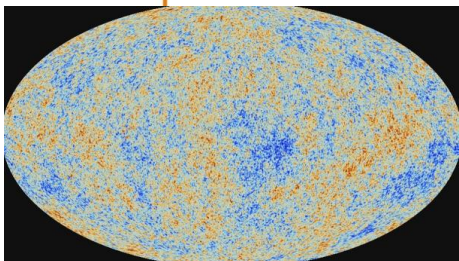
Le Journal de l'île de la Réunion - 13.03.2013

Lumière et sommeil

Les sources de lumière dans une chambre à coucher, même faibles, sont dénoncées par l'Institut national du sommeil et de la vigilance (INSV), qui tenait le 22 mars ses treizièmes journées du sommeil.

En effet, la lumière perturbe le sommeil. 24 % des habitants sont exposés à l'éclairage public dans leur chambre à coucher. Des volets, ou des rideaux opaques doivent être systématiques précise l'INSV. A l'intérieur des habitations, ce sont les veilles des équipements électroniques qui gênent le sommeil.

[La Croix](#) - 22.03.2013





L'opération Earth Hour

Samedi 23 mars se tenait l'opération Earth Hour, lancée en 2007 par le WWF. Cette opération mondiale a pour objectif de sensibiliser au réchauffement climatique. Pour cela, de 20 h 30 à 21 h 30, les bâtiments et monuments s'éteignent.

L'an dernier, 150 pays et plus de 7 000 villes ont participé. En France, 500 monuments et quelques 12 millions de foyers devraient être éteints à cette occasion.

TF1 - 23.03.2013

Sensibilisation à l'éclairage dans le parc du Morvan

Le Parc du Morvan va avoir une action incitative pour aider les communes à réduire leur facture d'éclairage public.

Aujourd'hui en France - 26.03.2013

Eclairage domestique

Chaque ménage français dispose en moyenne de 25 points lumineux, pour une consommation annuelle comprise entre 325 et 450 kWh, soit 9 % de la facture d'électricité du foyer. Pour réduire cette consommation, l'ADEME a publié un guide favorisant le recours aux lampes fluorescentes compactes (LFC) et aux lampes à LED.

Le Journal de l'Environnement - 26.03.2013

Note de l'AFE : Le guide de l'ADEME présente également, dans une moindre mesure il est vrai, les lampes halogènes haute efficacité, permettant elles aussi de remplacer les lampes à incandescence classiques disparues du marché européen en 2012. [Retrouvez ici le guide de l'ADEME.](#)

L'AFE et Récylum ont édité un guide pour choisir sa lampe. [Cliquer ici : Flyer AFE / Récylum](#)

De plus, un E-learning est en libre accès sur le site Internet de l'AFE. [Pour le visionner, cliquer ici](#)

Lucibel achète Cordel

Cordel, PME Bretonne spécialisée dans l'éclairage de magasins (60 employés pour un chiffre d'affaires de 10 millions d'euros en 2012), vient d'être rachetée par le groupe Lucibel, qui annonce placer ainsi le shoplighting au cœur de sa stratégie de développement.

AFP - 28.03.2013

Enseignes lumineuses

Alain Lambert et Jean-Claude Boulard dans leur rapport sur la lutte contre l'inflation normative pointent, entre autres, les deux dispositions du code de l'environnement relatives aux publicités lumineuses :

- celle concernant les seuils maximaux de luminance et l'efficacité lumineuse des sources utilisées, qui seraient inapplicables dans les communes dotées d'un règlement local de publicité, et incontrôlables dans les autres communes ;
- celle relative à l'exonération de l'obligation d'extinction nocturne (de 1 à 6 heures du matin) dans les unités urbaines de moins de 800 000 habitants des publicités numériques sur mobilier urbain projetant des images fixes : comment contrôler ?

[Actu-Environnement](#) - 28.03.2013

Note de l'AFE : dans le même esprit, la question du contrôle de l'extinction des éclairages intérieurs des bâtiments non résidentiels au cœur de la nuit, imposé à compter du 1^{er} juillet prochain par un arrêté ministériel de janvier dernier, peut se poser. Il faut néanmoins distinguer l'applicabilité d'une règle et son objectif pédagogique. Avec des systèmes de gestion, les économies seraient néanmoins bien plus importantes, et l'extinction dès la fin d'occupation des locaux automatique.

Actualité des partenaires de l'AFE



Towards a new century of Light
Paris, 12-19th of April 2013



- CIE : Rythme de vie, rythme de lumière - Eclairage Intelligent - La ville la nuit

A l'occasion de son centenaire, la CIE a organisé à Paris une série de manifestations entre les 12 et 19 avril 2013. Près de 500 participants de toutes nationalités y ont participé. Une information plus détaillée sur l'évènement sera prochainement diffusée.

- Accès aux newsletters de la CIE : [cliquez ici](#)

- EDF - Newsletter Commun'Idée : retrouvez le numéro de février 2013 [en cliquant ici](#)

- LiTG : la consœur allemande de l'AFE organise du 21 au 24 septembre prochain le congrès « Licht 2014 », à Den Haag, en Hollande, en partenariat avec l'AFE Suisse (SLG), l'AFE autrichienne (LTG) et l'AFE néerlandaise (NSVV). Un partenariat avec l'AFE est en cours de développement. [Cliquez ici](#) pour plus d'informations sur l'évènement.



- **Récylum** : l'éco-organisme agréé propose un rapide mémo des solutions gratuites de reprise qui s'offrent aux détenteurs de lampes et de DEEE Pro (luminaires notamment) en fin de vie. Dans le cadre du partenariat Récylum / AFE, [vous trouverez ce mémo ici](#), suivi d'un questionnaire rapide que nous vous invitons à renseigner et renvoyer à Récylum (vmontagne@recylum.com).

Dans le cadre de chantiers de rénovation que vous pourriez mener actuellement, Récylum vous propose de vous accompagner afin de valoriser dans les médias votre gestion exemplaire des DEEE. Vous contribuerez ainsi à développer les bons gestes de tri et le traitement adéquat des déchets, dans le respect des obligations européennes et françaises ; obligations de plus en plus strictes (Directive 2012-19-CE, [téléchargeable ici](#)).



Les Broches de l'AFE





- **Rencontres du bâtiment intelligent** : le Groupe Moniteur organise les rencontres du bâtiment intelligent le 24 mai 2013 à la Cité de l'architecture et du patrimoine du palais de Chaillot avec, notamment, le soutien de l'AFE. A destination

de tous les décideurs de la construction et de la rénovation d'un bâtiment, à ses concepteurs et aux installateurs, cette journée formation a pour objectif de démontrer que l'intelligence du bâtiment est, techniquement et financièrement, accessible au plus grand nombre, tout en apportant des solutions simples aux besoins des usagers.

Alain Azaïs, délégué général de l'AFE interviendra en matinée sur les nouveaux usages et nouveaux services.

Participation : 690 € HT. Une remise est accordée aux adhérents de l'AFE.

[Cliquez ici](#) pour plus d'information sur l'évènement et pour vous inscrire.

Capurba / LumiBat / Lumiville – l'AFE sera présente au salon capurba / LumiBat / Lumiville qui se déroulera à Lyon Eurexpo du 28 au 30 mai prochain.

Retrouver le programme sur le site de l'AFE dans les prochains jours

Prochaines manifestations AFE ([cliquez ici](#) pour accéder directement au calendrier en ligne)

5 juin 2013

Lieu : Brignoles

Manifestation : Assemblée générale du centre régional PACA

AFE PACA

6 juin 2013

Lieu : Lens

Manifestation : A l'issue de son Assemblée générale, le centre régional Nord de l'AFE organise une visite commentée du nouveau musée du Louvre de Lens, inauguré il y a quelques mois.

AFE Nord

Plus de renseignements à venir

13 juin 2013

Lieu : Paris

Manifestation : Assemblée générale

AFE Nationale

11 au 13 juin et 17 au 19 septembre 2013

Lieu : Nantes

Manifestation : Formations AFE « Bases en éclairage extérieur »

AFE Ouest Atlantique

Plus de renseignements à venir

18 au 20 juin et 24 au 26 septembre 2013

Lieu : Nantes

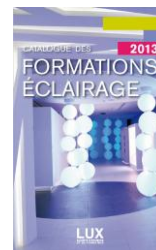
Manifestation : Formations AFE « Bases en éclairage intérieur »

AFE Ouest Atlantique

Plus de renseignements à venir

Brèves en passant (N'hésitez pas à nous faire part d'informations généralistes ou d'évènements à venir afin d'alimenter cette rubrique)

- Le programme 2013 des formations AFE est disponible : [cliquez ici](#)



- **Nouvelle revue LUX** : La revue de l'éclairage a vu sa formule évoluer il y a un an. Retrouvez le sommaire du dernier numéro en ligne, ainsi que de nombreuses autres informations : [cliquez ici](#)

- **Lumiville** : le salon biennal se déroulera cette année du 28 au 30 mai à Lyon, Eurexpo ([plus d'info ici](#)). Vous pouvez soumettre, jusqu'au 30 mars, des propositions de conférences. Pour ce faire [cliquez ici](#), et retournez le formulaire complété à info@lumiville.com.

- **Formation** : 1^{re} formation continue « Conception lumière durable » à l'Ensa de Nantes. C'était du 25 au 28 mars 2013. Des architectes, techniciens, personnels des collectivités territoriales, professionnels en reconversion et un fabricant de matériels d'éclairage ont participé à cette formation. L'objectif de la formation était de fournir les clés d'une compréhension globale de la complexité d'un projet lumière, dans toutes ces dimensions, à partir de trois sites d'études du quartier de la Création. [Plus d'information ici](#).

- **Nomination** :

- Bruno Lechevin nommé en conseil des ministres, président de l'ADEME. Il succède à François Loos. ([plus d'information ici](#))
- Virginie Schwarz est nommée Directrice générale déléguée de l'ADEME. Elle succède ainsi à Xavier Lefort ([plus d'information ici](#)).
- Elise Bourmeau est la nouvelle Déléguée générale de Fedene, la Fédération des services énergie environnement. Elle succède à Patrick de Beaurepaire. ([plus d'information ici](#)).

